COMEBACK IMMOBILIER

BARÈME D'HONORAIRES

EN VIGUEUR À COMPTER DU 1er JANVIER 2027

Transactions des départements de l'Oise (60) et du Val-d'Oise (95)

HONORAIRES DE TRANSACTION – VENTE

Taux TTC – TVA comprise au taux de 20 %

Prix de vente du bien*	Habitations	Locaux professionnels	Terrains
De 150 000 € à 250 000 €	**6 %**	**6 %**	**6 %**
De 250 001 € à 400 000 €	**5,5 %**	**5,5 %**	**6 %**
De 400 001 € à 750 000 €	**5 %**	**5 %**	**5,5 %**
Au-delà de 750 000 €	**5 %**	**5 %**	**5 %**

* **Modalités d'application :** le taux correspondant à la tranche du prix de vente s'applique à l'intégralité du prix de vente (barème non cumulatif).

FORFAITS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

Vente inférieure à 150 000 €	Forfait de 8 000 € TTC
Parking et garage	Forfait de 5 000 € TTC
Commission minimum	5 000 € TTC
Transactions hors départements 60 et 95	7 % TTC du montant de la transaction
Estimation – avis de valeur	Gratuit

HONORAIRES DE LOCATION – PARTICULIERS

11,10 € TTC / m²

À la charge du bailleur et du locataire. Ce montant comprend 8,07 € / m² pour la recherche du locataire, l'organisation de la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail, ainsi que 3,03 € / m² pour l'état des lieux.

HONORAIRES DE LOCATION – LOCAUX PROFESSIONNELS

À la charge du bailleur : 10 % HT du loyer annuel + état des lieux.

À la charge du locataire : 10 % HT du loyer annuel + état des lieux.

CONDITIONS ET PRESTATIONS COMPRISES

Dans le cadre d'une transaction de vente, les honoraires sont à la charge du vendeur. Par exception, lorsqu'il s'agit d'une succession, ils sont à la charge de l'acquéreur. Les honoraires rémunèrent les prestations réalisées par l'agence, comprenant notamment les visites, la négociation et la constitution du dossier de vente.

27 rue Michel Bléré – 60260 LAMORLAYE

SARL au capital de 4 000 € – RCS 831 132 717 Compiègne – SIRET 83113271700032

N° TVA intracommunautaire FR 68831132717 – CPI 6003 2017 000 020 925 délivrée par la CCI de l'Oise